Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

RDV avec conciliateur de justice avec présence avocat

Par MISTINGUETTE

Bjr.

Après annulation d'un RDV de conciliation, par le conciliateur, ma soeur a été reçu par ce dernier à sa demande.
Elle a donné une toute autre version que la mienne : ce qui était à prévoir concernant notre litige (indivision).
Une tierce personne était présente : mon beau-frère.
Il s'agit de la succession litigieuse de notre père (indivision et non règlement de frais de la part de ma soeur).
Un second RDV devrait avoir lieu.
Ds ces conditions, j'ai demandé la présence de mon avocate à mes côtés.
Le conciliateur de justice m'a répondu : d'accord
sf que mon avocate n'aura pas le droit à la parole.

1/ Pouvez-vs me certifié que lors d'un RDV de conciliation, toute tierce personne (y compris l'avocat) n'a pas le droit à la prise de parole (texte de loi) ?
2/ Ma soeur prétend ne pas savoir si je veux vendre ou acheter : FAUX
(proposition de rachat de soulte en 2018),
3/ A prétendu avoir payé ts les frais liés à cette indivision :
FAUX (dettes de sa part EDF, impôts + divers frais).

Je possède les preuves écrites de ce que j'avance (dernière facture EDF avec impayés, courriers, mails etc...).

- Que me conseillez-vs ?

Je pense avoir une bonne avocate.

- Dois-je également me rapprocher d'un huissier de justice (impayés) et demander une mise en demeure avec sommation de payer ou saisie sur salaire (en dernier recours) ?

Des objets commencent à disparaître ds la maison.
Toutefois, un inventaire a été fait il y a 2 ans avec photos à l'appui.

MERCI À TS PR VOS RÉPONSES. URGENT...